

Informations de base	
2006/2287(REG) REG - Règlement du Parlement	Procédure terminée
Règlement PE, art. 15 et 182.1: élection des Questeurs et des bureaux des commissions	
Subject 8.40.01.08 Travaux du Parlement, procédure, sessions, règlement	

Acteurs principaux			
Parlement européen	Commission au fond	Rapporteur(e)	Date de nomination
	AFCO Affaires constitutionnelles	LEINEN Jo (PSE)	11/12/2006

Événements clés			
Date	Événement	Référence	Résumé
04/12/2006	Publication du document de base non-législatif	B6-0628/2006	
11/12/2006	Annonce en plénière de la saisine de la commission		
11/12/2006	Vote en commission		
11/12/2006	Dépôt du rapport de la commission	A6-0464/2006	
13/12/2006	Débat en plénière		
14/12/2006	Décision du Parlement	T6-0589/2006	Résumé
14/12/2006	Résultat du vote au parlement		
14/12/2006	Fin de la procédure au Parlement		

Informations techniques	
Référence de la procédure	2006/2287(REG)
Type de procédure	REG - Règlement du Parlement
Sous-type de procédure	Règlement
Base juridique	Règlement du Parlement EP 243-p1
État de la procédure	Procédure terminée
Dossier de la commission	AFCO/6/43495

Portail de documentation

Parlement Européen				
Type de document	Commission	Référence	Date	Résumé
Document de base non législatif		B6-0628/2006	04/12/2006	
Rapport déposé de la commission, lecture unique		A6-0464/2006	11/12/2006	
Texte adopté du Parlement, lecture unique		T6-0589/2006	14/12/2006	Résumé

Informations complémentaires		
Source	Document	Date
Commission européenne	EUR-Lex	

Règlement PE, art. 15 et 182.1: élection des Questeurs et des bureaux des commissions

2006/2287(REG) - 14/12/2006 - Texte adopté du Parlement, lecture unique

En adoptant le rapport de Jo **LEINEN** (PSE, DE), le Parlement européen a décidé de modifier l'article 15 et l'article 182, paragraphe 1, de son règlement intérieur (Élection des questeurs et bureau des commissions).

Les modifications introduites sont les suivantes :

- pour la période allant de janvier 2007 à juillet 2009, le Parlement procède à l'élection de six questeurs.
- pour la période allant de janvier 2007 à juillet 2009, le bureau des commissions compte quatre vice-présidents.